



Encadrement des pêcheries professionnelles françaises de bar du golfe de Gascogne et en zone Nord

Focus Group on
Sea bass
NWWAC – NSAC

Dublin
4 septembre 2019



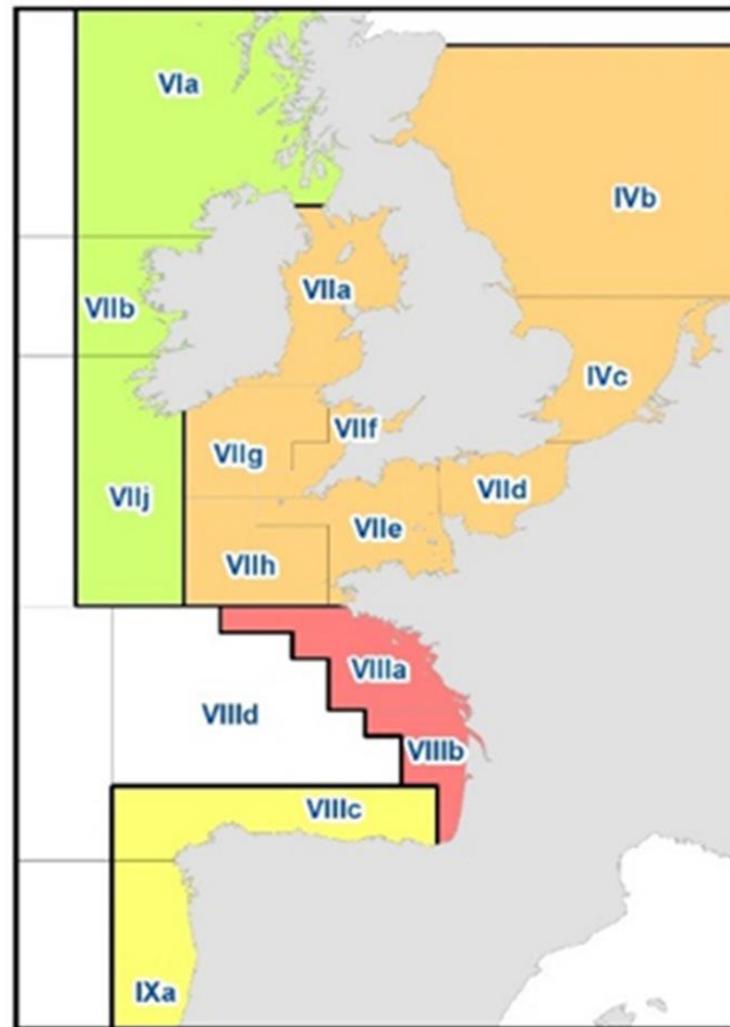


Bar européen (*Dicentrarchus labrax*)

Quatre stocks identifiés et évalués par le CIEM en Atlantique Nord-Est (FAO 27)

- **Stock Ouest Ecosse, Ouest et Sud-Ouest Irlande** (6a, 7b, 7j) ;
- **Stock « Nord »** (mer du Nord, Manche, mer celtique et mer d'Irlande : 4bc 7a, 7d-h) ;
- **Stock Ibérique** (8c, 9a) ;
- **Stock « Sud »** (golfe de Gascogne : 8ab).

+ Population(s) en Méditerranée





Incertitudes et difficultés de gestion des stocks de bar

Alertée par la dégradation de l'état du stock Nord, la profession française travaille depuis 2011 à définir et préciser un cadre de gestion des pêcheries professionnelles de bar.

- Déficit de connaissances sur l'**écologie de l'espèce** et sur les **paramètres biologiques du stock** ;
- Incertitudes sur le nombre et les **limites géographiques des stocks** ;
- **Evaluation tardive du recrutement** à l'âge 0 et déficit de connaissances sur les **facteurs de l'environnement** qui influencent le recrutement et la survie des stades juvéniles ;
- Incertitudes sur le niveau des prélèvements de la **pêche récréative** sur ce stock et sur l'efficacité des mesures d'encadrement de ce secteur ;
- Importante diversité des métiers, des pratiques et des stratégies de pêche employées par la **pêche professionnelle**.





Programmes scientifiques

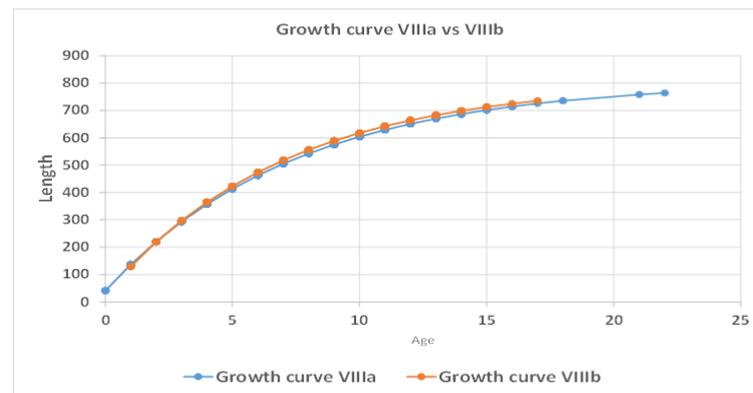
BARGIP 2014-2017 (Ifremer-CNPME-DPMA-FFP) : Gestion intégrée des populations de bar de l'Atlantique, la Manche et la mer du Nord.

Objectif : acquérir des données et connaissances sur le bar pour contribuer aux diagnostics et recommandations du CIEM sur l'espèce.



I. Action Données (achevée en mars 2017)

- Utilisation des données de pêche professionnelle française (rendements) pour produire des **indices annuels d'abondance d'adultes** ;
- Acquisition de données biologiques (**maturité sexuelle et courbe de croissance**) dans le golfe de Gascogne.



>> Evaluation analytique du stock du golfe de Gascogne depuis 2018





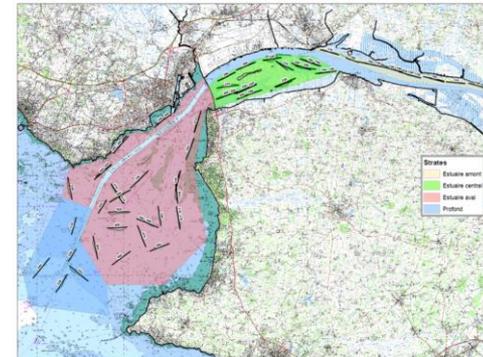
Programmes scientifiques

BARGIP 2014-2017 (Ifremer-CNPME-DPMA-FFP)

II. Action Nourriceries (achevée en mars 2017)

Objectif : développer une méthode permettant d'identifier les bonnes et mauvaises années de reproduction et anticiper les recrutements sur les pêcheries afin d'étayer les prises de décision et adapter les stratégies d'exploitation.

- Définition d'un protocole technique (GOV),
- Caractérisation des habitats (étagement),
- Production d'indices d'abondance de juvéniles constituant un outil de prévision des recrutements.



Poursuite du travail dans le cadre de :

NOURDEM Loire et Seine 2018 (CNPME-Ifremer-FFP)

NOURDEM 2019-2021 (Ifremer-CNPME, financements FEAMP et FFP) : Suivi des nourriceries de bar des estuaires de la Seine, de la Loire et de la Gironde : production d'indices d'abondance, cartographie des nourriceries et caractérisation de la qualité des estuaires. Projet en cours de démarrage





Programmes scientifiques

BARGIP 2014-2017 (Ifremer-CNPME-DPMA-FFP)

III. Action Marquage (achevée en début 2018)

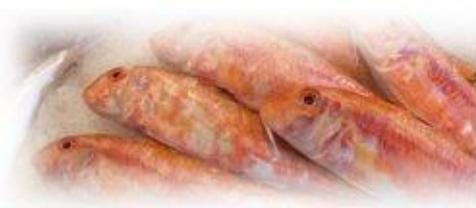
Objectif : analyser les mouvements et migrations de bar adultes et participer à la compréhension de la structure spatio-temporelle de la population

- Campagnes de marquage 2014-2016 (10 sites, 1224 bars marqués, 31% recapturés, etc.) ;
- Reconstruction des trajectoires des poissons (modèle de géolocalisation).



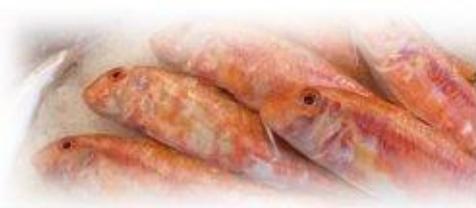
BARFRAY 2017-2019 (Ifremer-CNPME, financements FEAMP et FFP) : Zones fonctionnelles du bar : identification des frayères principales et relations dynamiques avec les nurseries et zones d'alimentation des adultes. Campagne de marquage sur frayère menée en février 2018, projet en cours

GEN-Stocks (MNHN-UBO-CNRS, financement FFP) : Bar atlantique - Structuration génétique révélée par l'introgression méditerranéenne et par l'isolement par la distance. Projet achevé en 2017.



Gestion de la pêche française 2012-2017

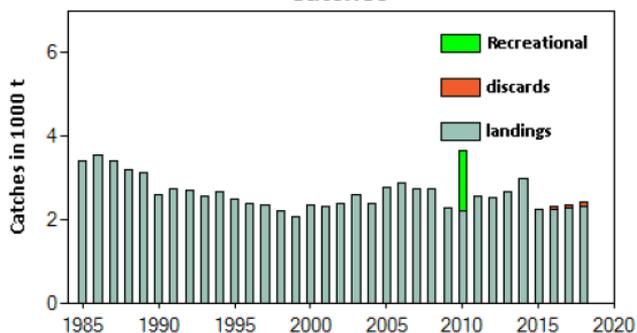
- > **Instauration en 2012 d'un régime de licence** de pêche professionnelle du bar pour les navires français intervenant en zone Nord et en zone Sud. Le dispositif a été renforcé chaque année ;
- > **Objectifs** : encadrer l'exercice de la pêche professionnelle du bar en zone Nord et en zone Sud et limiter l'effort de pêche appliqué par la flotte française sur cette ressource ;
- > **Applicable** aux navires français exerçant les métiers de l'hameçon, du filet, du chalut/Senne et/ou du chalut pélagique souhaitant pêcher au-delà de seuils de production définis (exemple : licence obligatoire pour les ligneurs au-delà d'1 tonne/an) ;
- > **Eligibilité** des navires selon les antériorités de pêche du bar sur les 2 ou 3 années antérieures pour le métier considéré ;
- > **Mesures d'encadrement** :
 - Contingentement des licences par métier ;
 - Limitation des captures par période de 15 jours (marchés) ;
 - Mesures techniques (maillages, nombre d'hameçon, arrêt temporaire, etc.)
- > **Scission du régime en 2 en 2017** compte tenu des évolutions différentes de l'état des stocks Nord et Sud, et des modes de gestion appliqués.



Bar Sud : Etat et tendances du stock

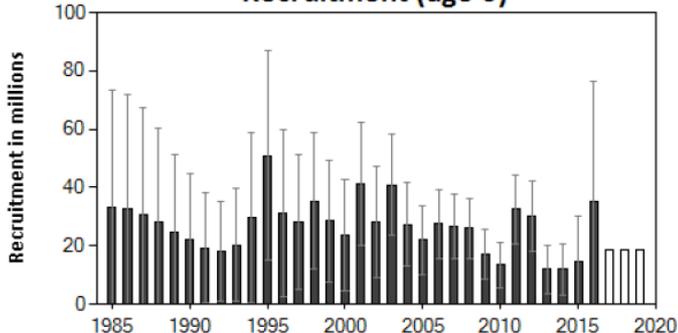
Doc. 27.040.2019_12750_2019021141

Catches



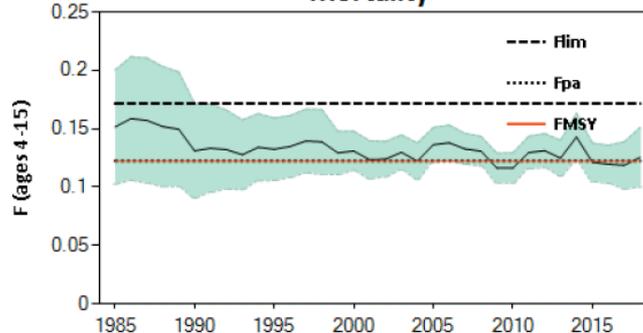
Doc. 27.040.2019_12750_2019021141

Recruitment (age 0)



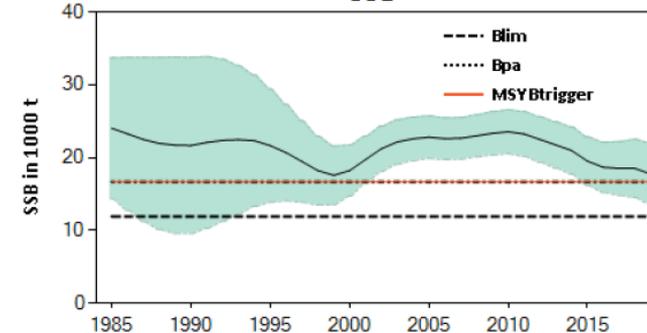
Doc. 27.040.2019_13045_2019021141

Mortality



Doc. 27.040.2019_13285_2019021141

SSB



Stock très stable sur les 15-20 dernières années

Aujourd'hui (2019) :

- Captures profession stables et rejets faibles ;
- Recrutements inférieurs à la moyenne sur la période récente ;
- Biomasse compatible avec le RMD, en baisse depuis 2010 ;
- Mortalité par pêche fluctuant autour de F_{RMD} .

Avis du CIEM pour 2020 : évaluation analytique depuis 2018, prélèvements totaux (professionnels et récréatifs) compris entre 2477 et 3075 tonnes

> Etat et tendances des stocks Nord et Sud très différents !



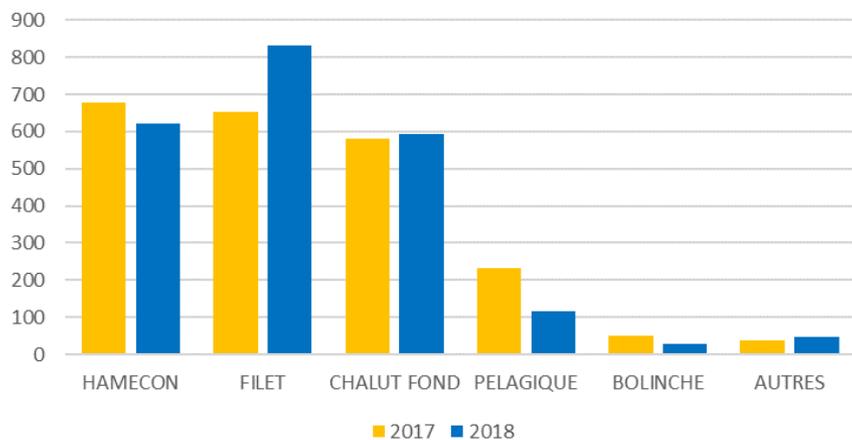
Bar Sud : Gestion de la pêche française

La pêche professionnelle du bar en zone Sud est encadrée par la France, en accord avec la Commission européenne (95% des productions professionnelles sont françaises)

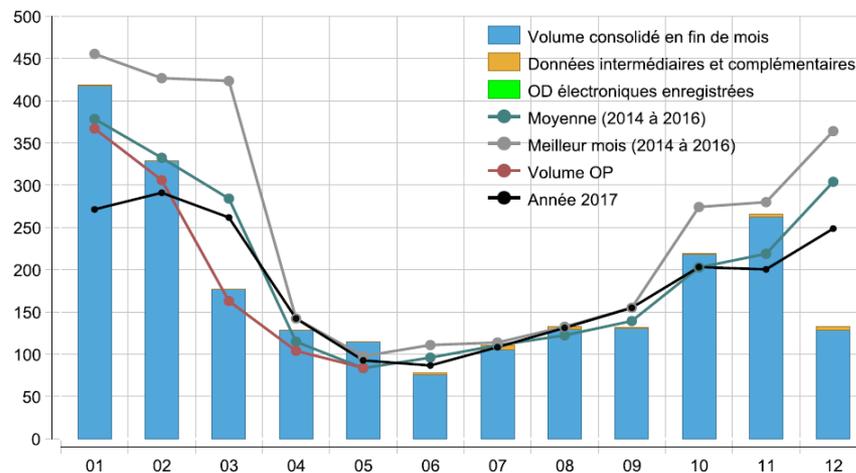
1. Régime administratif de gestion (depuis 2017)

- Taille minimale de capture du bar en zone 8ab à 38 cm ;
- Limitation annuelle des captures pour l'ensemble des navires de pêche battant pavillon français compatible avec les préconisations CIEM : 2490, 2240 et 2150 t de 2017 à 2019
- Dispositif de suivi mensuel des productions et des rejets (modalités de renforcement).

Productions 2017 et 2018 par métier



Volumes mensuels des captures 2018 par source de données (en tonnes)





Bar Sud : Gestion de la pêche française

2. Régime de licence professionnelle depuis 2017 (CNP MEM)

- > Renforcement et adaptation du régime à la zone Sud en 2017 ;
- > Objectifs : faciliter la mise en œuvre du régime administratif et plafonner l'effort et les capacités de pêche du bar en zone Sud ;
- > Applicable à l'ensemble des navires français intervenant en zone Sud (métiers soumis à licence : Hameçon, Filet, Chalut/Senne de fond et Chalut pélagique) ;
- > Eligibilité selon les antériorités de pêche du bar sur la période 2010-2017 ;
- > Mesures d'encadrement du régime :
 - **Contingentement** du dispositif depuis 2019 (par métier et par déclinaison de licence) : 547 licences-métiers

	LICENCE PECHE ACCESSOIRE		LICENCE PECHE CIBLEE				TOTAUX
	HAMEÇON & FILET	CHALUT-SENNE DE FOND	HAMEÇON	FILET	CHALUT-SENNE DE FOND	CHALUT PELAGIQUE	
CONTINGENTS 2019	310	53	56	62	22	44	547
LICENCES ATTRIBUEES	302	51	55	62	22	43	535



Bar Sud : Gestion de la pêche française

2. Régime de licence professionnelle mis en œuvre par le CNPME

- **Limitations individuelles de capture**, annuelles et mensuelles, pour les détenteurs et non détenteurs de licence. Les limites mensuelles peuvent être ajustées en cours d'année dans l'objectif de respect du plafond global ;
- **Mesure techniques adaptées au contexte de la zone Sud** (maillage, nombre maximum d'hameçons, plafond maximum de production pour les autres métiers)
- **Contribution au suivi des productions** individuelles.

t/an	Hameçon	Filet	Chalut de fond	Chalut pélagique
Non licencié	1	1	3	4
Licence Accessoire	6	6	6	--
Licence ciblée	20	12	15	15

t/mois		Hameçon	Filet	Chalut de fond	Chalut pélagique
Non licencié	Avril à Décembre	0,4	0,4	1	1
Licence accessoire	Avril - Oct.	2	1	2	--
	Nov. - Déc.		2		
Licence ciblée	Avril - Oct.	6	2	4	4
	Nov. - Déc.	3	3	3	6



Bar Nord : Encadrement de la pêche française

1. Evolution des mesures de gestion sur la période 2016-2019

	2016	2017	2018	2019
HAMECON	Interdiction février-mars 1,3 t/mois	Interdiction février-mars 10t/an Contingent et capacité	Interdiction février-mars 5 t/an Contingent et capacité	Interdiction février-mars 5,5 t/an Contingent et capacité
FILET	Interdiction février-mars 1,3 t/mois (FF+FD)	250 kg/mois Contingent et capacité	Interdiction février-mars 1200 kg/an Contingent et capacité	Interdiction février-mars 1400 kg/an Contingent et capacité
CHALUT FOND	Janvier-juin : 1% des captures journalières Juillet-Décembre : 1 t/mois	3% des captures journalières 400 kg/mois	Interdiction février-mars 1% des captures journalières 100 kg/mois	Interdiction février-mars 1% des captures journalières 400 kg/2 mois
SENNE FOND			Interdiction février-mars 1% des captures journalières 180 kg/mois	Interdiction février-mars 1% des captures journalières 210 kg/mois
CHALUT PELAGIQUE	1er trim : Interdiction totale 2ème trim : 1 t/mois	Interdiction totale	Interdiction totale	Interdiction totale



Bar Nord : Encadrement de la pêche française

2. Instauration des régimes professionnels de licence de pêche du bar en zone Nord à l'hameçon et au filet fixe en 2017

- > Objectif : mettre en application au niveau français les mesures de gestion UE. Le régime de licence Hameçon est indépendant du régime Filet fixe ;
- > Seuls les détenteurs de la licence Bar (hameçon et/ou filet) peuvent bénéficier de la dérogation à l'interdiction de pêche pour le(s) métier(s) considéré(s) ;
- > Travail de détermination des contingents et des plafonds capacitaires mené en 2017.

BILAN au 1er septembre 2019	LICENCES BAR NORD 2019			
	HAMECON		FILET	
	NOMBRE	CAPACITE (Kw)	NOMBRE	CAPACITE (Kw)
CONTINGENTS & PLAFONDS 2019	214	20 699	296	38 341
LICENCES ATTRIBUEES	181	19 388	296	36 696
DISPONIBILITES	33	1 311	0	1 645



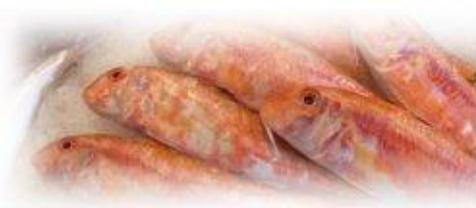
Bar Nord : Encadrement de la pêche française

2. Instauration des régimes professionnels de licence de pêche du bar en zone Nord à l'hameçon et au filet fixe en 2017

> Régime de licence Bar Hameçon plus restrictif que l'encadrement UE : création de 2 catégories de licence :

- « pêche ciblée » : possibilité de pêche jusqu'à 5,5 tonnes en 2019 ;
- « pêche accessoire » : possibilité de pêche jusqu'à 1 tonne en 2019.

BILAN au 1er septembre 2019	LICENCES BAR NORD 2019 - HAMECON			
	CIBLEE		ACCESSOIRE	
	NOMBRE	CAPACITE (Kw)	NOMBRE	CAPACITE (Kw)
CONTINGENTS & PLAFONDS 2019	142	14 834	72	5 865
LICENCES ATTRIBUEES	126	14 321	55	5 067
DISPONIBILITES	16	513	17	798



Bar Nord : Encadrement de la pêche française

3. Suivi mensuel des débarquements et des rejets de bar en zone Nord

Quantité (SACROIS) débarquée en tonnes

